

## **FICHE TECHNIQUE**

**Code article : C3740000**

### **COLOWAY L 1L BIOTRAITEMENT DES CANALISATIONS**

#### **DESCRIPTION**

**Biotraitement des canalisations  
et des siphons**



#### **AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION**

- Adapté pour les canalisations, colonnes et siphons
- S'applique facilement et élimine les mauvaises odeurs
- Digère les matières organiques
- Produit prêt à l'emploi
- Evite les engorgements et les curages
- Décolmate

#### **CARACTÉRISTIQUES**

**pH** : 5.5

**Aspect** : Liquide

**Couleur** : Vert

**Parfum** : Huile essentielle de menthe d'origine naturelle

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

Contenance : 1L

**CONDITIONNEMENT :** Carton de 6 U – Palette de 480 U

## CONSEIL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

### UTILISATION :

COLOWAY L conjugue biotraitement puissant et facilité d'utilisation. Il permet de traiter efficacement toutes les canalisations et les colonnes. Formulé selon les procédés CONSORTIUM® et BIOSURF®, il associe sous forme gélifiée des micro-organismes en suspension liquide, spécialisés dans la digestion des matières organiques, à la puissance des biosurfactants. COLOWAY L supprime immédiatement les mauvaises odeurs à la source, décolmate les canalisations, restaure leur débit et empêche la formation de dépôts, évitant les engorgements et espaçant considérablement les curages. A plus long terme, il assure la longévité des installations et facilite l'assimilation des matières organiques en amont et en aval : siphons, fosses, bacs à graisses, stations d'épuration. Sa formule enrichie d'un complexe exclusif développé par les laboratoires HTS BIO permet de limiter la formation de gaz malodorants type H2S. Ses huiles essentielles de menthe laissent un agréable parfum frais. Proposé sous forme liquide avec un bouchon doseur, son application est très facile.

### MODE D'EMPLOI :

Prêt à l'emploi

Doser le produit à l'aide du bouchon doseur  
Verser dans les siphons

### TRAITEMENT DES CANALISATIONS : DOSAGE

Entretien des canalisations	Démarrage / redémarrage / engorgement des canalisations
10 ml par mètre linéaire de canalisation chaque semaine	100 ml par mètre linéaire de canalisation pendant 3 jours consécutifs  + <b>ACTIWAY</b> (10 g / mètre linéaire)

*Bouchon doseur 20 ml fourni pour un dosage plus facile.*

*Note : 1 étage = environ 3 m de canalisation.*

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

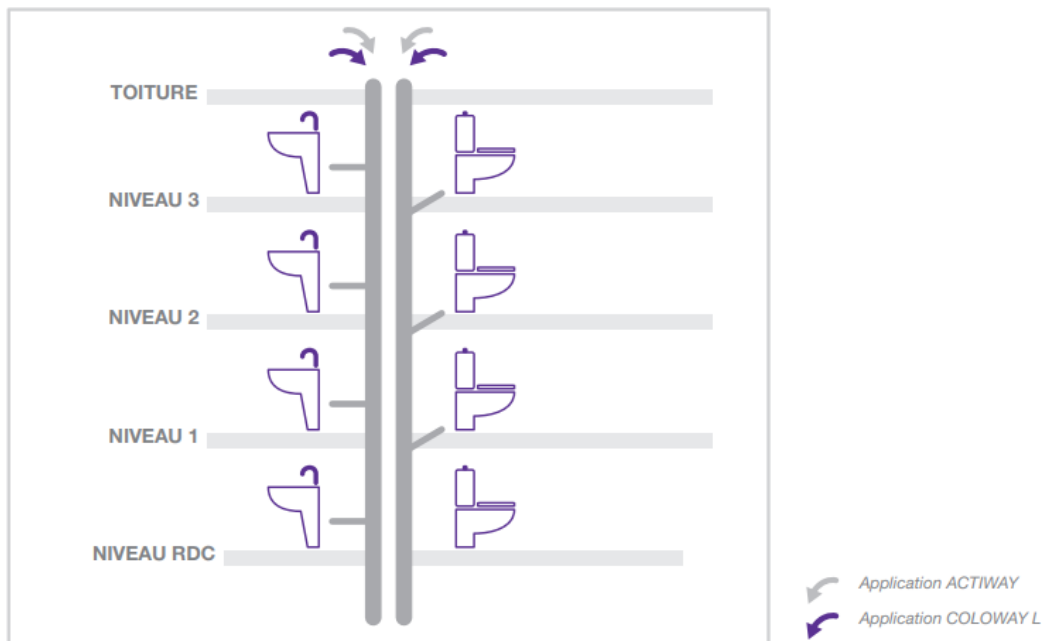
Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

## TRAITEMENT DES COLONNES : DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

### Entretien des colonnes

50 ml par mètre linéaire de colonne + **ACTIWAY** (10 g / mètre linéaire)  
tous les 2 mois, à appliquer directement au niveau de l'évent



### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas utiliser de produits bactéricides 2 heures avant et 2 heures après le traitement, afin de préserver les micro-organismes actifs du produit.

Démarrer si possible le biotraitement après un curage ou une vidange.

Appliquer le biotraitement au jour et à l'heure de plus faible activité.

Bien respecter les dosages et mode d'application recommandés, primordiaux pour la réussite de votre biotraitement.

### STOCKAGE :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière.

Conserver dans le récipient d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Respecter la date limite d'utilisation indiquée sur l'emballage.

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



Stocker éloigné de toute source de chaleur et de matières incompatibles (voir rubrique 10).  
Accès contrôlé et limité (à garder sous clé). Eviter la présence de canalisation dans le local. Contrôler l'humidité.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Stocker à l'abri du gel

#### **LÉGISLATION :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

*Mis à jour le 16 novembre 2021*

---

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>